



# Compte-rendu CGT

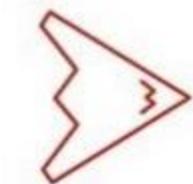
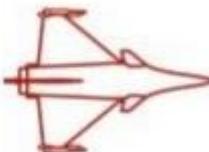
## 1<sup>ère</sup> réunion de la commission de Classification 29 octobre 2022

Information  
Déclaration

Compte-rendu



Whatsapp  
Argenteuil



SMIC à  
**15** €/h

Semaine  
de **4** jours

Retraite  
à **60** ans

La DG nous expose aujourd'hui la mise en œuvre de la nouvelle classification des emplois qui s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2024, jour d'entrée en vigueur de la nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

Au cours de cette réunion, nous n'avons abordé que **le référentiel des familles professionnelles, des métiers et des emplois.**

Un métier regroupe les emplois ayant la même finalité, tandis qu'une famille professionnelle regroupe les métiers dans une même grande activité de l'entreprise. Dassault Aviation, comme toutes les entreprises de la métallurgie, déploie un système de gestion des emplois organisés par métiers et familles professionnelles. Exercice difficile, puisque ce système devra décrire parfaitement la réalité des emplois de Dassault Aviation tout en assurant la cohérence avec les systèmes des autres entreprises du GIFAS.

Aujourd'hui, le référentiel Dassault Aviation comprend **15 familles, 60 métiers et 250 emplois.**

La direction générale nous a détaillé trois fiches d'emploi, qui ont suscité de longs débats. Tous les représentants autour de la table constatent que ces fiches ne listent que des critères très flous, ne permettant pas d'évaluer simplement la rémunération de ces emplois.

Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !

La fiche d'emploi sert à déterminer la classification. Avec la nouvelle Convention Collective, un ingénieur ou cadre qui serait muté dans un emploi classé non-cadre, passerait au forfait horaire et serait donc obligé de badger.

Dans la famille professionnelle « production », il y a 7 métiers pour un total de 46 emplois. Dont par exemple celui d'ajusteur occupé aujourd'hui par 800 salariés, décrit par deux fiches d'emploi distinctes : ajusteur niveau 1 et ajusteur niveau 2.

Restreindre l'emploi d'ajusteur à deux niveaux freinera de fait la progression de carrière.

**Il en sera de même pour tous les autres emplois.**

Les fiches d'emploi sont aujourd'hui rédigées par un groupe d'experts de chaque grande direction.

**La CGT propose que la description des emplois soit réalisée dans chaque service par les salariés et leur encadrement, afin qu'elle reflète au mieux la réalité.**

Cette première réunion ne nous a pas permis de lever nos incertitudes et nos craintes sur la mise en œuvre de la nouvelle classification.

Prochaine réunion le 7 décembre 2022.